



Une approche de la précarité dans l'Allier

Focus de la Pfoos n°4
Décembre 2014



Évolution démographique entre 2006 et 2011

Au 1^{er} janvier 2011, le département de l'Allier comptabilise 342 729 habitants et représente un quart de la population d'Auvergne. Entre 2006 et 2011, la population n'évolue pas. Après trois décennies de baisse, la population du département se stabilise depuis 1999 grâce à un regain d'attractivité (Source : Insee Auvergne, La Lettre n°97).

	Allier	Auvergne	France métropolitaine
Population légale 2011	342 729	1 350 682	63 070 344
Taux de variation annuel moyen de la population 2006-2011	0,0 %	+ 0,2 %	+ 0,5 %

Source : Insee, Recensement de la population 2011 et 2006
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Le premier quartile des revenus le plus faible de la région en 2012

Un quart des habitants de l'Allier vivent avec des revenus inférieurs à 11 909 euros annuels (ou 993 euros mensuels). L'Allier est le département où le 1^{er} quartile des revenus et son évolution entre 2010 et 2011 sont les plus faibles de la région. La moitié de la population de l'Allier vit avec des revenus inférieurs à 17 526 euros annuels (soit 1 424 euros mensuels).

	Allier	Auvergne	France métropolitaine
Revenu médian 2011	17 526	18 237	19 218
Évolution 2010-2011 (en euros constants)	+ 2,4 %	+ 2,6 %	+ 2,5 %
1 ^{er} quartile des revenus 2011	11 909	12 494	12 571
Évolution 2010-2011 (en euros constants)	+ 2,1 %	+ 2,7 %	+ 2,5 %

Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages 2010 et 2011
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Croissance faible du nombre de demandeurs d'emploi entre 2011 et 2012

Au 31 décembre 2012, l'Allier compte 24 913 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. Le département enregistre la croissance des demandeurs d'emploi la plus faible de la région entre 2011 et 2012 : + 7,1 % contre + 8,5 % en moyenne régionale. La croissance des demandeurs d'emploi en catégorie A du département, ceux n'exerçant aucune activité, se situe elle aussi en-dessous de la moyenne régionale : 10,3 % contre 10,6 % pour la région.

	Allier	Auvergne
DEFM 2012	24 913	91 650
Évolution DEFM 2011-2012	+ 7,1 %	+ 8,5 %
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C 2012	66,2 %	63,6 %
DEFM A 2012	16 497	58 275
Évolution DEFM A 2011-2012	+ 10,3 %	+ 10,6 %

Source : Pôle emploi, Direction régionale Auvergne 2011 et 2012
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C



Les partenaires de la Pfoos : ARS, 4 Caf, Carsat, Conseil régional, 4 Conseils généraux, Creai, Direccte, Dreal, DRJSCS, DRSM, Éducation nationale, Fnars, Insee, MSA, ORS, Pôle emploi et Uriopss.

L'Allier, département fortement touché par le chômage de longue durée

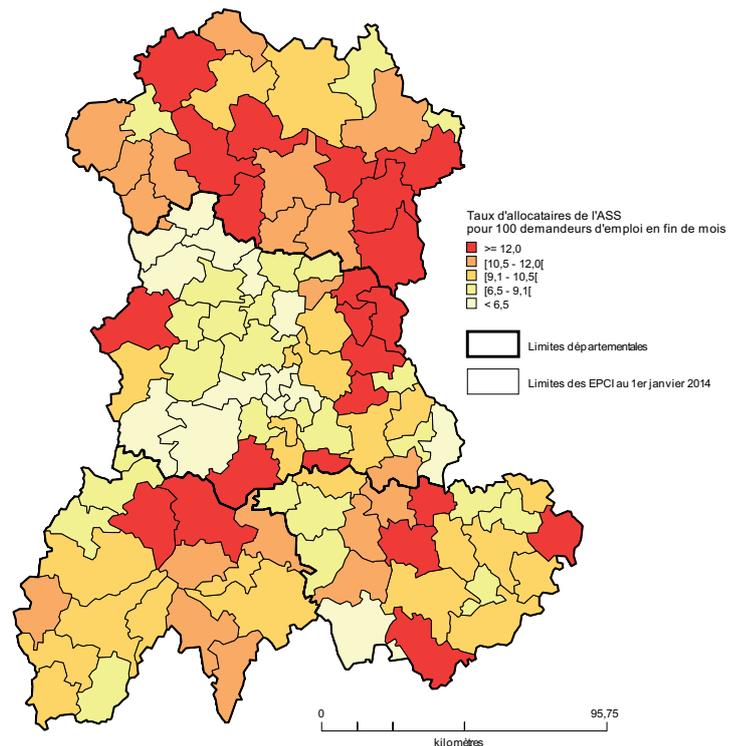
L'allocation de solidarité spécifique (ASS), versée par Pôle emploi, est l'un des minima sociaux destiné à répondre aux difficultés liées à l'activité professionnelle. Il s'agit d'une allocation chômage pour les chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail.

L'Allier est le département de la région où le taux de bénéficiaires de l'ASS est le plus élevé (11,2 %), taux supérieur de 2,2 points à la moyenne régionale. Cette allocation, de par ses conditions d'accès (ancienneté dans le chômage et existence d'une période antérieure d'activité longue) bénéficie majoritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans. La part élevée d'allocataires de l'ASS parmi les demandeurs d'emploi reflète ainsi le poids élevé du chômage de longue durée dans ce département.

Les territoires où le taux d'allocataires de l'ASS est particulièrement élevé dans l'Allier sont ruraux : l'est du département, la montagne Bourbonnaise, le bocage Bourbonnais et la forêt de Tronçais. Seules trois communautés de communes se situent en-dessous de la moyenne régionale.

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires ASS	2 802	754	1 394	3 321	8 270
Taux pour 100 DEFM	11,2	9,8	9,4	7,5	9,0

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2012 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Source : Pôle emploi, Direction régionale Auvergne (31/12/2012)
Tableau de bord social - Exploitation ORS Auvergne

Nombreux foyers allocataires de prestations sociales à bas revenus dans l'Allier

Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

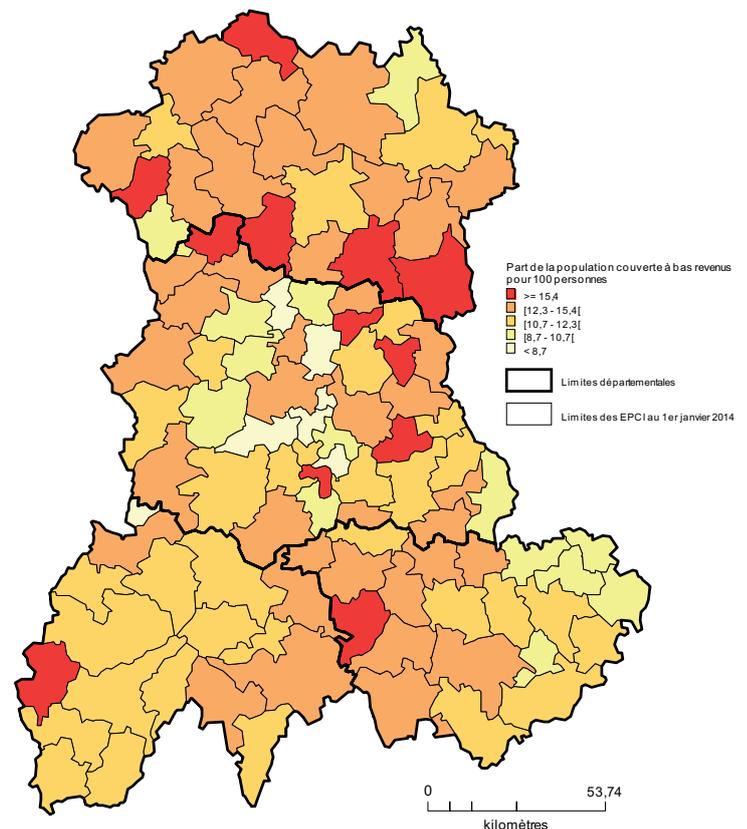
Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

L'Allier, département le plus touché par la présence de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus

Dans l'Allier, en 2012, 50 049 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenu, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 001 euros par mois. Ainsi, 14,6 % des habitants du département vivent en situation de précarité financière, proportion la plus élevée de la région et supérieure aux moyennes régionale et métropolitaine (respectivement 13,0 % et 13,2 %).

L'Allier est fortement touché par la précarité dans les agglomérations et leur périphérie (Montluçon, Vichy et Moulins). Les centres urbains concentrent l'habitat social et les populations à risque (chômage élevé, jeunes, personnes isolées). Toutefois, la précarité financière touche également les zones rurales du département, notamment dans le Nord-Ouest et l'Est.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2012 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2012) et Insee (RP 2011)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

En 2012, près d'un allocataire sur deux dans l'Allier a des bas revenus (47,1 %).

Un tiers des foyers allocataires de prestations sociales (Caf ou MSA) sont dépendants de ces prestations

Dans l'Allier, pour un tiers des allocataires (33,3 % soit 15 866 allocataires), les prestations sociales représentent plus de la moitié des ressources financières, le reste étant des ressources d'activité. Cette part est la plus élevée de la région et elle est nettement supérieure à la valeur régionale (28,1 %). En 2003, les allocataires les plus dépendants des prestations étaient des personnes isolées et des familles monoparentales avec deux enfants ou plus (Source : Insee Auvergne, Les Dossiers n°15, Mai 2006).

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires à bas revenu	22 485	7 807	10 937	36 980	78 209
Pour 100 allocataires	47,1	42,5	37,1	43,8	43,4
Part de la population couverte à bas revenu (pour 100 personnes)	14,6	12,1	11,6	12,8	13,0
Allocataires dépendants des prestations sociales*	15 866	4 409	6 741	23 654	50 670
Pour 100 allocataires	33,3	24,0	22,8	28,0	28,1

* : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources financières
Sources : Cnaf, MSA Auvergne et CCMSA (31/12/2012)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

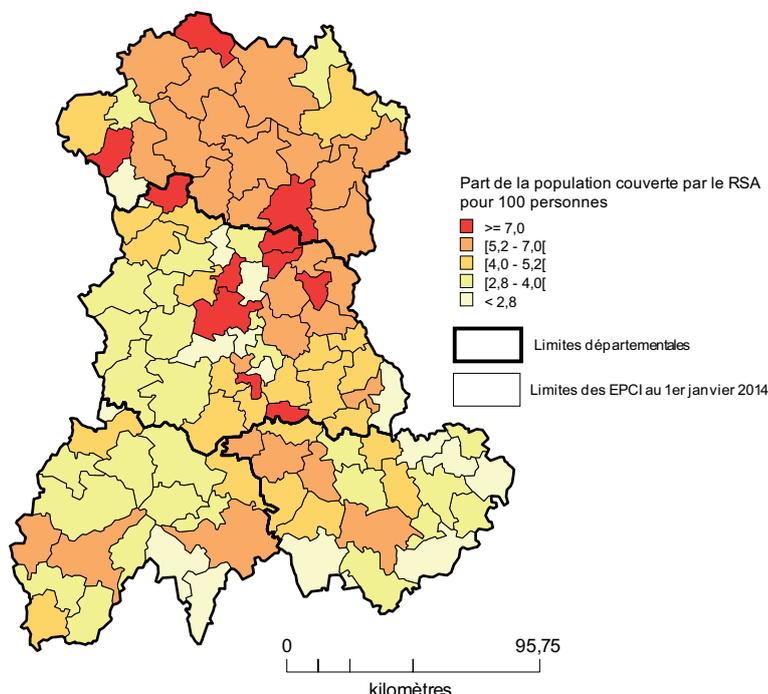
L'Allier, département le plus concerné par le RSA socle et le RSA majoré

Dans l'Allier, 23 390 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), l'un des neuf minima sociaux, soit 6,8 % de la population. Cet indicateur se situe au-dessus des valeurs régionale et nationale (5,7 % pour l'Auvergne et 6,1 % pour la France métropolitaine) et place l'Allier au 1^{er} rang des quatre départements auvergnats. Les zones les plus touchées par le RSA dans l'Allier sont les agglomérations (Montluçon et Vichy). La majorité des communautés de communes du département sont fortement marquées par le RSA et présentent une proportion de la population couverte par cette prestation supérieure à 5,2 %.

Poids important du RSA socle

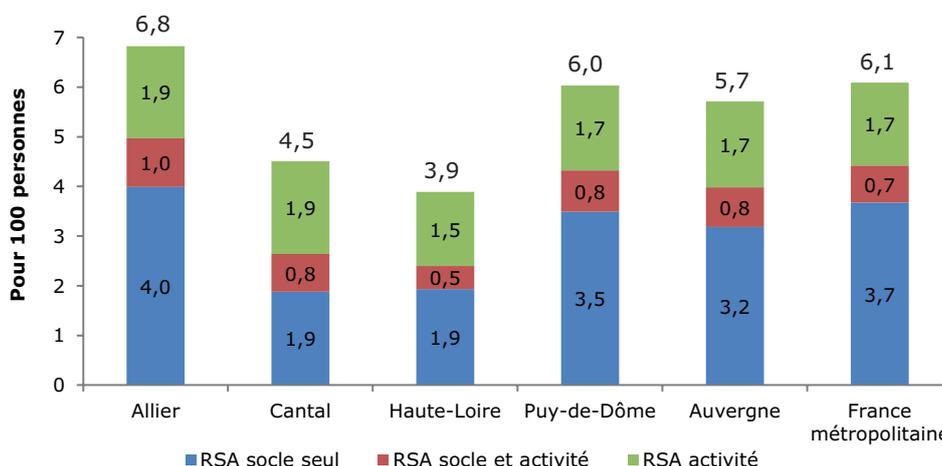
Le RSA socle (composantes socle seul et socle + activité), assurant un rôle de minimum social, représente un indicateur de grande précarité. Dans l'Allier, le poids du RSA socle est particulièrement élevé : près de trois personnes sur quatre couvertes par le RSA le sont par le RSA socle (72,8 %) contre 69,7 % en moyenne régionale ou 58,6 % pour le Cantal et la Haute-Loire. Ainsi, 5,0 % des habitants de l'Allier vivent dans un ménage allocataire du RSA socle contre respectivement 4,0 % et 4,4 % pour la région et la France métropolitaine.

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2012 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2012) et Insee (RP 2011)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2012 selon la composante



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2012) et Insee (RP 2011) Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Part de la population couverte par le RSA majoré la plus élevée de la région

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. La plupart des allocataires du RSA majoré sont des femmes et sont concentrés dans les agglomérations de la région.

Dans l'Allier, près de 4 000 personnes sont couvertes par ce minimum social, soit 1,2 % de la population, part la plus élevée de la région et supérieure aux valeurs régionale (0,8 %) et métropolitaine (1,0 %).

Les allocataires du RSA majoré sont concentrés dans les zones urbaines, notamment Moulins, Montluçon, Vichy et Commentry. La quasi-totalité des communautés de communes du département ont une part de leur population couverte par le RSA majoré supérieure ou égale à la moyenne régionale (0,8 %).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2012 pour 100 personnes

Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métrop.
1,2	0,5	0,6	0,8	0,8	1,0

Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2012) et Insee (RP 2011)

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2012 pour 100 personnes par EPCI

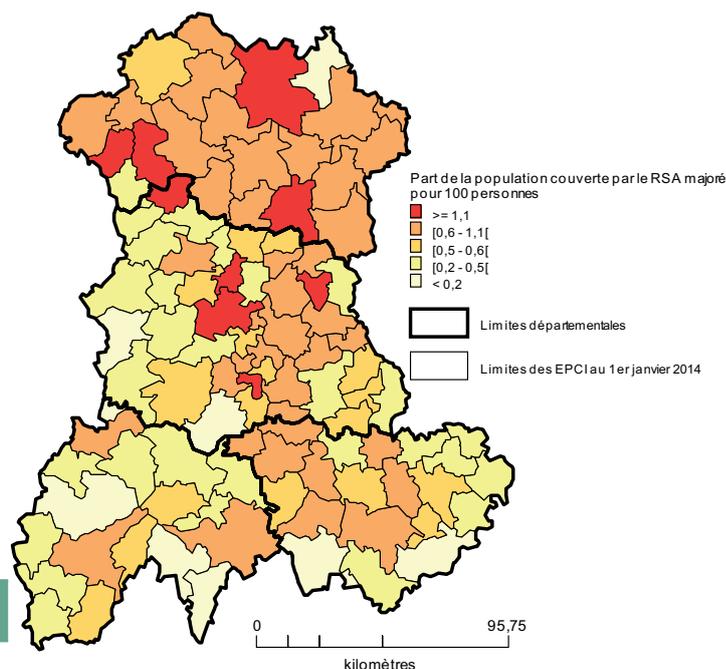


Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

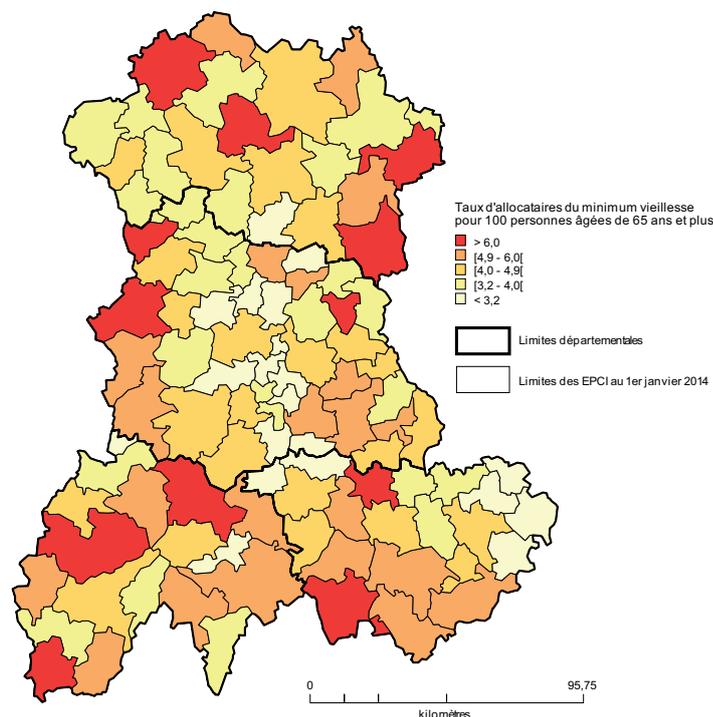
4,3 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du « minimum vieillesse »

Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations permettant aux personnes âgées de 65 ans et plus disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources (Source : Drees, Les retraités et les retraites, Édition 2013). Depuis 2007, le « minimum vieillesse » comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire (ASV) ainsi que l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi). Il s'agit d'une prestation dédiée aux retraités les plus démunis, notamment les personnes qui ne bénéficient pas d'une retraite à taux plein ou qui n'ont pas assez cotisé aux régimes.

Dans l'Allier, au 31 décembre 2012, 3 511 personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse et constituent la population âgée la plus fragilisée financièrement. Elles représentent 4,3 % (3,7 % en 2011) de la population de l'Allier âgée de 65 ans et plus.

Les territoires où la part des allocataires du minimum vieillesse est la plus élevée sont majoritairement ruraux, la précarité des personnes âgées étant plus prononcée dans le monde rural. Le caractère agricole des zones rurales explique la présence importante de retraités de l'agriculture qui sont, au niveau national et historiquement, plus nombreux à percevoir l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) remplacée par la suite par l'Aspa.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2012 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI



	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires du minimum vieillesse	3 511	1 732	2 001	4 942	12 186
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	4,3	4,8	4,3	4,2	4,3

Sources : Carsat Auvergne et MSA Auvergne (31/12/2012), Insee (RP 2011)

Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne